

Les extensions de la construction dative en français

Masashi TAKEMOTO

1. Introduction

Le français, qui conserve la déclinaison casuelle du pronom mais qui a perdu celle du nom comme la plupart des langues romanes, a recours au datif prépositionnel *à N* à la place du nom datif morphologique pour marquer le Destinataire et le Perdant.

- (1) a. Sophie **lui** a donné de l'argent.
- b. Sophie a donné de l'argent **à Louise**.
- (2) a. Jacques **lui** a volé de l'argent.
- b. Jacques a volé de l'argent **à Olivier**.

Le datif régi par le verbe *donner* est un « datif destinataire (datif d'attribution) », et celui régi par le verbe *voler* un « datif de séparation » : ce sont des datifs lexicaux. Comme les verbes *coûter* et *envier* en (3) et (4) sont aussi des verbes datifs qui assignent le datif de séparation, leur combinaison avec le datif prépositionnel est tout à fait grammaticale.¹

- (3) a. Le voyage **lui** a coûté 800 euros.
- b. Le voyage a coûté 800 euros **à Richard**.
- (4) a. Les demi-sœurs **lui** envient sa beauté.
- b. Les demi-sœurs envient **à Cendrillon** sa beauté.

Cependant, en ce qui concerne les datifs non lexicaux, comme le signale Melis (2003 : 32) en mettant en parallèle les exemples (5) et (6), les groupes prépositionnels « sont non seulement beaucoup moins fréquents que les réalisations pronominales, mais leur distribution est également plus restreinte ».

- (5) a. Il **lui** a ouvert la porte.
- b. Il **lui** a glissé un billet dans la poche.
- c. La tête **lui** tourne.
- d. Il **lui** a coupé les ongles.
- e. Je **lui** trouve mauvaise mine.

¹ Les verbes anglais *cost* et *envy* qui en proviennent sont utilisables dans la construction ditransitive, mais ne permettent pas l'alternance dative.

- (i) a. The trip cost **Richard** 800 euros.
- b. *The trip cost 800 euros {**to Richard / for Richard / from Richard**}.
- (ii) a. The step-sisters envy **Cinderella** her beauty.
- b. *The step-sisters envy her beauty {**to Cinderella / for Cinderella / from Cinderella**}.

- f. Je ne **lui** connais aucun ennemi.
- g. Il **lui** est difficile de venir.
- (6) a. ?Il a ouvert la porte **à Marie**.
- b. *Il a glissé un billet **à Marie** dans la poche.
- c. *La tête tourne **à Marie**.
- d. ?Il a coupé les ongles **à Marie**.
- e. ?Je trouve mauvaise mine **à Marie**.
- f. ?Je ne connais aucun ennemi **à Marie**.
- g. ?Il est difficile **à Jean** de venir. ((5a-g) et (6a-g) : Melis 2003 ; nos soulignements)

Parmi ces exemples, les datifs en (5b-d) sont des « datifs possessifs » (alias « datifs partitifs »). Ces constructions datives peuvent être paraphrasées par les constructions possessives comme suit :

- (7) a. Il **lui** a glissé un billet dans la poche. (=5b)
- b. Il a glissé un billet dans **sa** poche.
- (8) a. La tête **lui** tourne. (=5c)
- b. **Sa** tête tourne.
- (9) a. Il **lui** a coupé les ongles. (=5d)
- b. Il a coupé **ses** ongles.

La question se pose alors de savoir quelles sont les différences sémantiques et fonctionnelles entre les deux constructions, y compris la paire minimale suivante dont le datif est considéré comme « datif épistémique ».

- (10) a. On **lui** voit les côtes.
- b. On voit **ses** côtes.

Ce qui nous intéresse davantage au sujet du datif épistémique, c'est le fait que la phrase à verbe datif en (11a) et celle à verbe non datif en (11b) signifient presque la même chose.

- (11) a. Je **lui** donne environ trente ans.
- b. Je **lui** suppose environ trente ans.

Dans cet article, nous faisons une analyse des constructions à datif non lexical (surtout datif destinataire envisagé, datif possessif, datif d'intérêt et datif épistémique) du point de vue de la linguistique cognitive, et discutons des extensions de la construction dative en révélant leurs structures conceptuelles. L'objectif de notre étude est de mettre en lumière les différences sémantiques et fonctionnelles entre la construction dative et la

construction possessive ou accusative et de saisir les motivations des extensions diverses de la construction dative.

2. Datif destinataire envisagé

Tout d'abord nous commençons une réflexion sur l'extension d'emploi du datif destinataire. En français standard, bien que le verbe *acheter*, classé parmi les verbes d'obtention, se rattache bien non seulement au pronom datif mais aussi au nom datif à *N*, il n'en est pas de même de tous les autres verbes d'obtention et de création. L'occurrence du nom datif à *N* avec ce type de verbe bivalent est moins commune ou très marginale (cf. Fournier (2010); voir aussi Kayne (1975) et Demonte (1995)).

- (12) a. Olivier **lui** a acheté un jouet.
b. Olivier a acheté un jouet **à son bébé**.
c. Olivier a acheté un jouet **pour son bébé**.
- (13) a. Je **lui** ai fait un gâteau.
b. ?J'ai fait un gâteau **à Jean**.
c. J'ai fait un gâteau **pour Jean**.
- (14) a. Je **lui** ai trouvé un emploi.
b. ??J'ai trouvé un emploi **à Marie**.
c. J'ai trouvé un emploi **pour Marie**. ((13a-c), (14a-c) : Fournier 2010 : 123 ; nos soulignements)

Cette sorte de datif a évidemment rapport au « datif destinataire » ('recipient dative' en anglais), parce que son référent est un « Destinataire envisagé » ('intended Recipient') (cf. Goldberg 1995).² Du point de vue de la linguistique cognitive, nous pouvons donc supposer les schémas suivants comme structures conceptuelles de la construction à datif destinataire et de celle à datif destinataire envisagé.

² En anglais, les constructions ditransitives correspondent aux constructions datives en (12-14), mais l'alternance dative avec *to N* est tout à fait impossible.

- (i) a. Olivier bought {**him / his baby**} a toy.
b. *Olivier bought a toy {**to him / to his baby**}.
c. Olivier bought a toy {**for him / for his baby**}.
- (ii) a. I made {**him / John**} a cake.
b. *I made a cake {**to him / to John**}.
c. I made a cake {**for him / for John**}.
- (iii) a. I found {**him / Mary**} a job.
b. *I found a job {**to him / to Mary**}.
c. I found a job {**for him / for Mary**}.

Figure 1 : Construction à datif destinataire (Construction à datif d’attribution) (cf. (1a))³

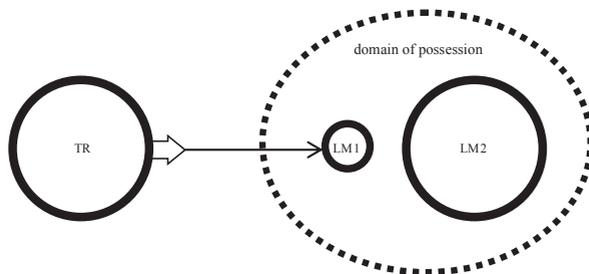
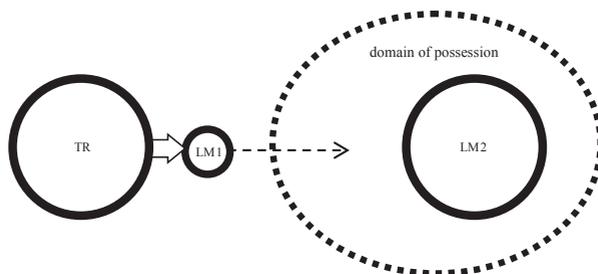


Figure 2 : Construction à datif destinataire envisagé (cf. (12a), (13a), (14a))



L’un des points communs dans les structures conceptuelles entre la construction dative prototypique et la construction dative étendue est le profilage du domaine de possession (‘domain of possession’ en anglais), qui est figuré par le cercle en pointillé. La construction à datif destinataire envisagé, à la différence de la phrase bénéfactive à préposition *pour*, implique l’intentionnalité du *trajecteur* (‘trajector’). Son intention est le transfert de possession du *repère primaire* (‘primary landmark’) vers le *repère secondaire* (‘secondary landmark’). Le référent du datif doit donc être un possesseur envisagé qui peut recevoir. Cette contrainte rétrécit le sens et l’usage de la construction en jeu. Par exemple, la phrase en (12b) qui évoque inévitablement le domaine de possession, à l’encontre de celle de (12c) qui ne l’évoque pas, n’est utilisée que si *son bébé* est déjà né (cf. Fournier 2010 : 114-115).

³Dans les figures, nous utilisons les termes anglais et leurs abréviations. TR : trajecteur ‘trajecteur’ : élément sur lequel porte la focalisation primaire, LM : landmark ‘repère’ : élément sur lequel porte la focalisation secondaire (LM1 : primary landmark ‘repère primaire’ : élément sur lequel porte la focalisation secondaire, LM2 : secondary landmark ‘repère secondaire’ : élément sur lequel porte la focalisation tertiaire), RP : reference point ‘point de référence’, AZ : active zone ‘zone active’, C : conceptualizer ‘conceptualiseur’.

Comparons ici le français avec l'anglais en ce qui concerne ce phénomène datif. Les constructions datives en (12-14) et les constructions ditransitives en (i-iii) de la note 2 ont un sens bénéfactif. C'est pourquoi le rôle sémantique du datif en français et du complément d'objet indirect en anglais pourrait être regardé comme Bénéficiaire ('Beneficiary'). Cependant le datif auquel se rattachent les verbes de création ou d'obtention n'est pas du même genre que celui auquel se combinent les verbes de changement d'état, car les constructions ditransitives qui correspondent aux constructions datives en (15a) et (16a) n'existent pas en anglais.

- (15) a. Martin **lui** a lavé {la vaisselle / ses vêtements}.
- b. *Martin washed her {the dishes / her clothes}.
- (16) a. Martin **lui** a ouvert la porte.
- b. *Martin opened **her** the door.

Le schéma de la Figure 2 n'est pas appliqué aux événements en (15) et (16), parce qu'il est très peu probable que *lm1* soit transféré dans le domaine de possession de *lm2* dans les deux cas. Néanmoins, il n'est pas absolument impossible d'utiliser les verbes *wash* et *open* dans la construction ditransitive en anglais (cf. Nisbet 2005 : 56).

- (17) a. Martin **lui** a lavé un verre.
- b. Martin washed **her** a glass.
- (18) a. Martin **lui** a ouvert une bière.
- b. Martin opened **her** a beer.

Si les constructions ditransitives de (17b) et (18b) sont acceptables, c'est que les référents des compléments d'objet indirect peuvent être interprétés comme nouveaux possesseurs, à la différence de ceux en (15b) et (16b). Et si les constructions datives en français de (15a) et (16a) sont grammaticales, c'est que le français a le datif d'intérêt, que nous traiterons dans le chapitre 4. En somme, l'anglais a la construction ditransitive qui est équivalente à la construction à datif destinataire envisagé en français, mais n'a pas celle qui correspond à la construction à datif d'intérêt.

3. Datif possessif

En français, comme dans d'autres langues romanes, pour décrire un événement impliquant une partie du corps, la personne à qui elle appartient est marquée préférentiellement par le datif, et non pas par le possessif. Comme le datif possessif est lui aussi un datif non lexical, le nom datif prépositionnel n'est pas si naturel que le pronom datif morphologique dans le cas des verbes transitifs, et tout à fait impossible

dans le cas des verbes intransitifs. Nous citons les exemples de Barnes (1985).

- (19) a. On **lui** a cassé la jambe.
b. On a cassé la jambe **de Jean**.
c. ?On a cassé la jambe **à Jean**.
- (20) a. Paul lui a embrassé le front.
b. Paul a embrassé le front **de Marie-Claire**.
c. ?Paul a embrassé le front **à Marie-Claire**.
- (21) a. Elle **lui** a tiré dans le ventre.
b. *Elle a tiré dans le ventre **à Jean**.
c. *Elle a tiré **à Jean** dans le ventre.
- (22) a. Elle **lui** a tiré dessus.
b. *Elle a tiré dessus **à Paul**.
c. *Elle a tiré **à Paul** dessus. ((19-22) : Barnes 1985 : 182 ; nos soulignements)

Il est vrai que l'on trouve des exemples du datif prépositionnel comme en (23) dans le langage familier, mais très peu dans la langue journalistique ou littéraire de nos jours.⁴

- (23) Puis, le chirurgien a coupé le filet **à ma chère Catherine**, l'apothicaire lui a donné un remède et elle a parlé. (France, A., *La comédie de celui qui épousa une femme muette* : 27 ; nos soulignements)

En fait, en français, la distribution du datif prépositionnel est plus restreinte que dans d'autres langues romanes, surtout qu'en espagnol, langue qui connaît le phénomène du redoublement clitique du datif. Citons ici des traductions de l'espagnol en portugais, en italien, en français, en allemand, en anglais et en néerlandais.

- (24) a. Por cualquier contrariedad banal **le** arañó la cara **a la guardiana**, [...] (Márquez, G. G., *Del amor y otros demonios* : 183 ; nos soulignements) [esp]
b. Por qualquer contrariedade banal arranhou a cara **à guarda**, [...] (Márquez, G. G., *Do Amor e Outros Demônios* : 167 ; nos soulignements) [por]
c. Per una contrarietà banale graffiò la faccia **alla guardiana**, [...] (Márquez, G. G., *Dell'amore e di altri demoni* : 187 ; nos soulignements) [ita]
d. Pour une contrariété dérisoire, elle griffa le visage **de la gardienne**, [...] (Márquez, G. G., *De l'amour et autres démons* : 229 ; nos soulignements) [fra]

⁴ L'acceptabilité du datif prépositionnel varie selon les registres du français. cf. Vergnaud & Zubizarreta (1992 : 598); voir aussi König & Haspelmath (1997 : 541).

- e. Schon wegen einer Mißhelligkeit zerkratzte sie **der Wächterin** das Gesicht, [...] (Márquez, G. G., *Von Der Liebe Und Anderen Dämonen* : 182 ; nos soulignements) [all]
 - f. She scratched **the warder's** face at the most trivial provocation, [...] (Márquez, G. G., *Of Love and Other Demons* : 148 ; nos soulignements) [ang]
 - g. Om elke teleurstelling krabde ze het **van de bewaakster** open, [...] (Márquez, G. G., *Over de liefde en andere duivels* : 175 ; nos soulignements) [née]
- ((24a, d, e, f) : Takemoto 1999 : 156)

Les exemples concrets en (24) montrent la variété syntaxique et morphologique des constructions élémentaires exprimant l'action exercée sur une partie du corps d'autrui. On pourrait considérer que le français standard est quasiment devenu une langue qui ne distingue pas la possession inaliénable de la possession aliénable dans le cas des noms pleins, en utilisant le génitif prépositionnel au lieu du datif prépositionnel, comme les langues germaniques excepté l'allemand, l'islandais et le féroïen qui conservent le datif.

Revenons-en au datif morphologique. La construction à datif possessif est une construction destinée à la possession inaliénable, qui reflète le processus cognitif basé sur la corporéité ('embodiment' en anglais) selon lequel un événement impliquant le corps humain, récepteur sensoriel, influence indirectement et inévitablement son possesseur, sujet percepteur. C'est pour cela que les verbes prototypiques employés dans la construction à datif possessif sont des verbes à haute transitivité qui impliquent « l'affectation » ('affectedness') et « la perception de stimulus ». Au contraire, certains événements qui ne provoquent ni changement d'état ni douleur peuvent être bien exprimés par trois sortes de constructions grammaticales : constructions dative, possessive et accusative. Par exemple :

- (25) a. Jean **lui** a {saisi / pris} le bras.
- b. Jean a {saisi / pris} **son** bras.
- c. Jean **l'**a {saisi / pris} par le bras.

Néanmoins, parmi ces énoncés, il y a des nuances dues aux différences d'interprétation ('construal' en anglais) de l'évènement. Concernant ce problème sémantique, nous pourrions avancer que ces trois constructions reflètent trois types de structures conceptuelles comme le représentent les Figures 3, 4 et 5.

Figure 3 : Construction dative (Construction à datif possessif) [datif : repère secondaire] (cf. 25a)

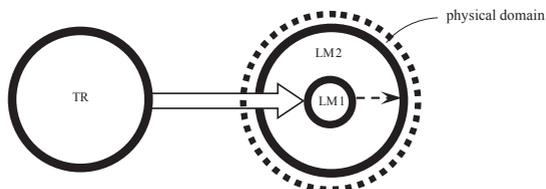


Figure 4 : Construction possessive [possessif : point de référence] (cf. 25b)

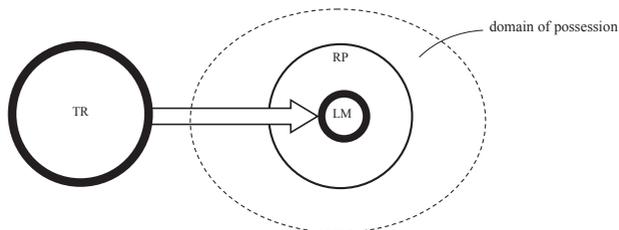
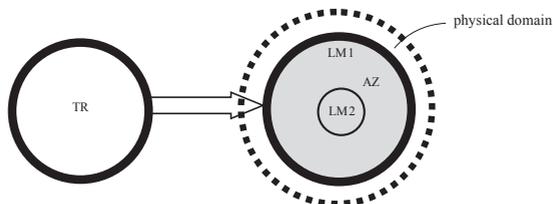


Figure 5 : Construction accusative [accusatif : repère primaire] (cf. 25c)



D’abord, dans la Figure 3 de la construction dative, le sujet est le *trajecteur* (‘trajector’), le complément d’objet direct le *repère primaire* (‘primary landmark’), et le datif le *repère secondaire* (‘secondary landmark’). C’est essentiellement par le contact mental du *conceptualiseur* (‘conceptualizer’) que la personne à qui appartient la partie du corps est profilée et donc marquée par le datif comme actant sur lequel porte la focalisation troisième. Dans le domaine corporel (‘physical domain’) profilé sont inclus non seulement les parties du corps, mais aussi les vêtements portés sur le corps, qui leur sont assimilés.

- (26) Le père **lui** a saisi {le bras / la manche / *le sac / *le chariot} pour la retenir.
 (27) Le chien **lui** a mordu {la jambe / la jupe / *la valise / *la moto} pour la retenir.

Et puis, dans la Figure 4 de la construction possessive, le participant exprimé par le possessif n’est pas profilé : ce n’est pas un actant mais un point de référence (‘reference

point'). Dans le domaine de possession, la possession inaliénable et la possession aliénable ne sont pas distinguées. La corporéité n'est pas pertinente dans la construction possessive.

(28) Le père a saisi {**son** bras / **sa** manche / **son** sac / **son** chariot} pour la retenir.

(29) Le chien a mordu {**sa** jambe / **sa** jupe / **sa** valise / **sa** moto} pour la retenir.

Enfin, dans la Figure 5 de la construction accusative, l'actant marqué par l'accusatif est le *repère primaire*, dont le domaine corporel est la zone active ('active zone'). Le nom du syntagme prépositionnel se limite principalement à une partie du corps, mais, selon les contextes situationnels, peut être un vêtement porté et même un objet porté comme un *sac*. La différence d'acceptabilité entre (30) et (31) provient de ce que les vêtements portés ou les objets portés permettent ou non l'interprétation de pseudo-parties du corps, pseudo-récepteurs sensibles.

(30) Le père l'a saisie par {le bras / la manche / (?)le sac / *le chariot} pour la retenir.

(31) Le chien l'a mordue à {la jambe / ?la jupe / *la valise / *la moto} pour la retenir.

Nous allons poursuivre la réflexion sur les différences entre les constructions. Il est à noter également que la construction accusative est caractérisée par l'« activation » du domaine corporel. C'est pourquoi une partie du corps n'est pas toujours explicitée dans cette construction. Au contraire, le nom de la partie du corps est obligatoire dans la construction dative.

(32) a. Le chien l'a mordue (à la jambe).

b. Le chien **lui** a mordu *(la jambe).

Il y a une autre différence entre ces deux constructions en français : le référent du pronom datif se limite à l'être animé, mais le pronom accusatif peut référer à l'être inanimé, comme le fait remarquer Lamiroy & Delbecque (1998 : 34, 36).

(33) a. La table, je l'ai astiquée sur toute la surface. (Leclère 1995 : 183 ; nos soulignements)

b. *La table, je **lui** ai astiqué toute la surface. (Lamiroy & Delbecque 1998 : 61 ; nos soulignements)

C'est parce que la contrainte de corporéité est gardée constante dans la construction à datif possessif reflétant la structure conceptuelle de la relation Partie-Tout basée sur les expériences corporelles primitives. Pourtant, si l'on observe le même phénomène dans d'autres langues, il s'avère que l'extension de l'emploi du datif varie selon les langues. L'espagnol a l'emploi personnifié du datif possessif, mais le français ne l'a pas.

(34) a. **Le rompi la pata a la mesa.** (Jaeggli 1982 : 13 ; nos soulignements)

‘J’ai cassé le pied de la table.’

b. *La table, je **lui** ai cassé le pied. (cf. La table, j’**en** ai cassé le pied.)

Nous passons ensuite à la comparaison entre la construction dative et la construction possessive. Comme nous l’avons mentionné plus haut, en général, plus l’affectation (‘affectedness’) et le stimulus perceptible via une partie du corps sont bas, plus la construction possessive est facile à utiliser. Dans ce cas-là, les deux constructions signifient presque la même chose. Par exemple, on ne constate pas de grande différence sémantique entre les paires suivantes.

(35) a. La mère **lui** a coupé {les ongles / les cheveux}.

b. La mère a coupé {**ses** ongles / **ses** cheveux}.

(36) a. Le nez **lui** coule.

c. **Son** nez coule.

Cependant, quand ces paramètres sont hauts, la construction possessive est difficilement utilisable. Si on l’utilise à la place de la construction dative, elle peut représenter un autre évènement. En effet, il y a un écart de sens entre les deux constructions suivantes.

(38) a. Les yeux **lui** brûlent {de fumée / *de colère}.

b. **Ses** yeux brûlent {*de fumée / de colère}.

(37) a. Cet homme **leur** a cassé la tête {avec son marteau / avec son discours}.

b. Cet homme a cassé **leur** tête {avec son marteau / *avec son discours}.

Les différences sémantiques proviennent des différences des interprétations provoquées par chaque construction. Dans le cas de la construction possessive, c’est seulement la partie du corps qui est profilée, tandis que dans le cas de la construction dative, c’est la partie du corps et son possesseur. C’est pourquoi la construction possessive a le plus souvent un sens littéral, tandis que la construction dative basée sur la corporéité a tantôt un sens sensoriel, tantôt un sens figuré. Dans les langues qui ont le datif possessif, la construction dative est non marquée et la construction possessive marquée comme construction désignant un évènement impliquant une partie du corps. Ainsi, la construction possessive donnerait l’impression que l’on traite la partie du corps en objet ou qu’on la considère comme déjà détachée du sujet percepteur, parce que la construction possessive est principalement destinée à la possession aliénable.

Or, nous voudrions faire remarquer que même si une partie du corps n’est pas explicitée, le datif est utilisable à condition que l’intervention dans la sphère corporelle soit linguistiquement claire.

- (39) a. Ma valise **lui** est tombée sur la tête.
 b. Ma valise **lui** est tombée dessus.
 c. *Ma valise **lui** est tombée.
 d. Ma valise est tombée sur **lui**.

Sans le constituant *dessus* en (39b), la construction dative n'est pas approuvée, comme le montre l'exemple (39c). De ce fait, on peut considérer qu'un tel adverbial indique une implication corporelle du participant dans l'évènement. Quelle est alors la différence sémantique entre la construction à pronom conjoint comme en (39b) et celle à pronom disjoint comme en (39d) ? Concernant cette question, le commentaire de la note de Saunier (2010 : 116) à propos des deux phrases suivantes est suggestif.

- (40) a. Il est passé devant moi sans me voir. (Saunier 2010 : 116)
 b. Il est passé devant moi sans même s'excuser. (Saunier 2010 : 116)

Selon Saunier (2010 : 116), « (40b) (et non (40a)) est paraphrasable par *Il m'est passé devant* »⁵. La construction à syntagme prépositionnel représente la relation spatiale, mais la construction dative avec un adverbe locatif la relation corporelle. Donnons une paire d'exemples qui l'illustrent.

- (41) a. Le policier a couru derrière **lui** (à distance).
 b. Le policier **lui** a couru derrière (?à distance).

Comme la construction à pronom disjoint en (41a) est une description purement spatiale, l'ajout de l'adverbial *à distance* exprimant l'écart physique est tout à fait acceptable, mais puisque la construction à pronom conjoint en (41b) est une expression impliquant le corps, son ajout produit une contradiction. Cela prouve que le profilage du domaine corporel est aussi pertinent dans cette construction dative sans nom de partie du corps.

4. Datif d'intérêt

Dans le cas de la possession aliénable, il y a une différence sémantique plus nette entre la construction dative et la construction possessive que dans le cas de la possession inaliénable. Par exemple, la construction dative en (42b) désigne l'évènement à valeur bénéfactive ou maléfactive, tandis que la construction possessive en (42a) n'a qu'un sens neutre. Et le datif d'intérêt ne peut être remplacé par le datif prépositionnel comme en (42c).

- (42) a. Ces enfants ont {lavé / sali} **sa** voiture.
 b. Ces enfants **lui** ont {lavé / sali} sa voiture
 c. *Ces enfants ont {lavé / sali} sa voiture **à leur mère**.

⁵ Les numéros dans la citation sont ceux des exemples cités ci-dessus.

Dans la phrase en (42a), il n'y a que deux actants : l'Agent et le Patient. En revanche, dans la phrase en (42b), il y a trois actants : l'Agent, le Patient et l'Affecté (le Bénéficiaire ou le Maléficiaire). C'est une expression subjective par rapport à la construction possessive, car le profilage de l'Affecté est déclenché par la sympathie du conceptualiseur pour autrui. De tels usages du datif peuvent être considérés comme l'extension de l'emploi du datif possessif.⁶ Ce qui est commun dans le processus cognitif entre le datif possessif et le datif d'intérêt, c'est la saillance du possesseur. Cependant il y a une différence sémantique entre les deux : le premier n'a pas toujours un sens bénéfactif ou maléfactif, mais le second doit nécessairement avoir l'un ou l'autre. Nous allons schématiser les structures conceptuelles de la construction possessive comme en (42a) et de la construction à datif d'intérêt comme en (42b).

Figure 6 : Construction possessive [possessif : point de référence] (cf. (42a))

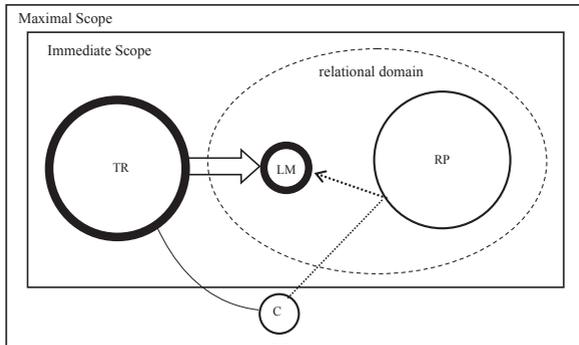
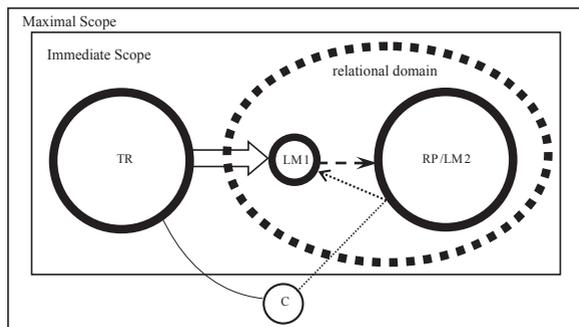


Figure 7 : Construction à datif d'intérêt [datif : point de référence et repère secondaire par le contact mental] (cf. (42b))



⁶ Leclère (1978) appelle cette sorte de datif « datif étendu ».

Ce qui est pertinent dans la structure conceptuelle de la construction à datif d'intérêt comme dans celle de la construction à datif possessif, c'est le contact mental avec le repère secondaire ('secondary landmark'). Et le domaine profilé dans cette structure est le domaine relationnel, y compris le domaine de possession, dans lequel le repère primaire ('primary landmark') doit être inclus ; le possédé doit appartenir à la personne elle-même marquée par le datif. C'est cette contrainte qui détermine l'acceptabilité des exemples suivants.

- (43) a. On a réparé le vélo de leur enfant.
 b. On **lui** a réparé son vélo.
 c. *On **leur** a réparé le vélo de leur enfant.
- (44) a. On a cassé le jouet de leur enfant.
 b. On **lui** a cassé son jouet.
 c. *On **leur** a cassé le jouet de leur enfant.

La contrainte du datif d'intérêt sur le domaine relationnel se retrouve dans le cas des verbes intransitifs. L'intégration du datif dans la phrase à verbe intransitif n'est pas autorisée sans explicitation linguistique du domaine relationnel de l'Affecté.

- (45) Hélène **lui** a chanté *(sous ses fenêtres). (Boneh & Nash 2012 : 23 ; nos soulignements)
 (46) Le chien **lui** a pissé *(sur son lit).
 (47) Les bébés de son voisin **lui** ont pleuré *(dans sa chambre) toute la nuit.

Le marqueur explicite qui indique que c'est dans le territoire de l'Affecté que l'action s'est effectuée est indispensable pour que le datif s'intègre dans la phrase à verbe intransitif.

La construction dative à verbe intransitif, qui n'est pas la construction dative prototypique, est plus restreinte que celle à verbe transitif. Et en français, comme c'est bien connu, l'emploi du datif d'intérêt avec des verbes intransitifs est plus limité que dans d'autres langues romanes. Citons des exemples de Lamiroy (1998).

- (48) a. Se **le** murieron dos hijos en el accidente. [esp]
 b. **Gli** sono morti due figli nell'incidente. [ita]
 c. *Deux enfants **lui** sont morts dans l'accident. ((48a-c) : Lamiroy 1998 : 61 ; nos soulignements)

Bien que les constructions datives en (48a) et (48b) soient grammaticales en espagnol et en italien, la phrase équivalente en français est impossible comme en (48c), excepté dans le Midi (cf. Grevisse & Goosse (1994: 987)). Si la phrase impersonnelle admet un datif avec un peu d'archaïsme, ce n'est pas le datif d'intérêt mais le datif expérienceur.

(49) ?Il **lui** est mort deux enfants dans l'accident. (cf. ?Il **lui** est né des jumeaux.)

Nous voudrions signaler ici la possibilité de l'usage du datif prépositionnel. Comme le montre l'exemple (42c) donné plus haut, le remplacement du datif d'intérêt par le datif prépositionnel est en principe inacceptable. Toutefois, les locutions verbales *ouvrir la porte* et *fermer la porte* ne sont pas incompatibles avec le nom datif prépositionnel. Les collocations *ouvrir la porte à qqn.* et *fermer la porte à qqn.* sont très souvent utilisés dans le sens métonymique ou métaphorique, c'est-à-dire quand elles signifient respectivement « accueillir » et « refuser » comme en (50b) et (51b).

- (50) a. Le coupable présumé **leur** a {ouvert / fermé} la porte.
b. Le coupable présumé a {ouvert / fermé} la porte **aux policiers**.
- (51) a. Le pays **leur** a {ouvert / fermé} la porte.
b. Le pays a {ouvert / fermé} la porte **aux réfugiés**.

On trouve également souvent la tournure *ouvrir la portière à qqn.* même dans les œuvres littéraires et dans les journaux.

- (52) Il eut tout juste le temps de lever le bras pour arrêter un taxi qui les dépassait et il en ouvrit la portière **à sa compagne**, la fit monter devant lui. (Simenon, *G. Maigret et le corps sans tête*)
- (53) Du sondage de Minute Auto, il ressort aussi que les hommes ne sont pas particulièrement galants. Seulement 31 % d'entre eux ouvrent la portière **à leur partenaire**. (*Le Figaro*, par Sylvain Reisser, publié le 09/02/2017 à 18:16, mis à jour le 15/03/2017 à 14:24)⁷

Ces expressions à datif prépositionnel semblent assez figées.

5. Datif épistémique

Venons-en maintenant à la construction dative hétérogène où la transitivité est très faible. C'est le datif épistémique, auquel se rattachent des verbes épistémiques ou des verbes de perception. Nous reprenons d'abord quelques-uns des exemples cités par Van Peteghem (2014).

- (54) Je **lui** croyais plus de talent.
- (55) Je **lui** trouve mauvaise mine. (Olsson 1984 : 183) (=5e)
- (56) Le médecin prévoit une issue fatale **à cette maladie**. (Ruwet 1982 : 172)

⁷ cf. <https://www.lefigaro.fr/automobile/2017/02/09/30002-20170209ARTFIG00254-draguer-en-voiture-une-affaire-qui-roule.php>

(57) On ne **lui** connaissait aucun ami à **Lahore**. (Duras, *Le Vice-Consul*, 1965)

((54-57) : Van Peteghem 2014 : 99 ; nos soulignements)

D'après Van Peteghem (2014 : 99), « ce datif se présente généralement sous forme pronominale (54, 55), mais quelquefois aussi sous la forme d'un complément prépositionnel en *à* (56), souvent redoublé dans ce cas par un pronom datif (57). »⁸

Comme la plupart des phrases à datif épistémique ont une valeur possessive, elles peuvent être paraphrasées par la construction complétive contenant le verbe *avoir* (cf. Ruwet (1982), Kupferman (2004), Van Peteghem (2010) et Ogata (2010)).

(58) a. On **lui** croit une femme dans chaque port. (Kupferman 2004 : 82 ; nos soulignements)

b. On croit qu'il a une femme dans chaque port. (Kupferman 2004 : 82)

(59) a. Louise **lui** sentait une grande gentillesse.

b. Louise sentait qu'il avait une grande gentillesse.

(60) a. Je **lui** suppose environ trente ans. (= (11b))

b. Je suppose qu'elle a environ trente ans.

(61) a. Je ne **lui** connaissais pas cette moto.

b. *Je ne connaissais pas qu'il avait cette moto.

Mais l'inverse n'est pas toujours vrai : toutes les phrases complexes avec le verbe *avoir* ne peuvent être remplacées par la construction à datif épistémique. La construction dative est encore plus restreinte.

(62) a. Je suppose qu'il a {peur / une peur terrible des femmes}. (Ruwet 1981 : 35)

b. Je **lui** suppose {*peur / une peur terrible des femmes}. (Ruwet 1981 : 35 ; nos soulignements)

(63) a. Je crois qu'il a une moto.

b. *Je **lui** crois une moto. (Jones 1996 : 78 ; nos soulignements) (cf. (61a))

Il semble que les noms nus sans déterminant ni adjectif et les noms indéfinis dénotant de simples objets possédés sont incompatibles avec le datif épistémique. Le référent du complément d'objet direct dans cette construction dative est principalement une caractéristique immanente ou transitoire du référent du datif : propriété, trait saillant, signe de reconnaissance, condition physique ou psychologique, symptôme, physiologie, air apparent, etc.

(64) Je ne **lui** ai jamais entendu une voix pareille.

(65) On **lui** voyait toujours {la même veste / une cigarette à la bouche}.

⁸ Les numéros dans la citation sont ceux des exemples cités ci-dessus.

(66) Sa mère **lui** a trouvé {un peu de fièvre / une pneumonie / un air triste}.

On ne discute guère la relation du datif épistémique avec le datif lexical, mais il aurait rapport au datif destinataire (datif d'attribution) comme le suggère Van Peteghem (2006 : 1810). Sa remarque touche au fond du problème de la construction à datif épistémique (CDE) : « Pour certains verbes la CDE est simplement une extension du sens de transfert vers celui d'assignation d'une propriété, sens très fréquent avec des verbes datifs tels que *prêter*, *attribuer* ou *reconnaître*. Probablement c'est cette extension qui est à la base de la CDE avec des verbes non datifs épistémiques. » En effet, la phrase à verbe datif *attribuer* peut exprimer non seulement le transfert de possession mais aussi l'attribution de propriété.

- (67) a. *France Football* **lui** attribue le Ballon d'Or.
 b. Les spécialistes **lui** attribuent le tableau.

Tout en étant d'accord avec Van Peteghem (2014 : 111) affirmant que « La CDE se présente donc comme une extension de la structure dative prototypique, dans laquelle le transfert devient l'attribution d'une propriété ou d'un état », nous avançons que cette extension est une extension par analogie, motivée cognitivement. En fait, la phrase à verbe datif *donner* en (68a) et la phrase à verbe non datif *supposer* en (68b) expriment la même supposition d'une propriété abstraite.

- (68) a. Je **lui** donne environ trente ans. (= (11a))
 b. Je **lui** suppose environ trente ans. (= (11b))

Si on examine en parallèle les structures conceptuelles de la construction à datif destinataire ou à datif d'attribution comme en (1a) et (67a) et de la construction à datif épistémique comme en (68b), on peut constater une continuité et des similitudes entre les deux.

Figure 8 : Construction à datif destinataire (Construction à datif d'attribution) (=Figure 1) (cf. (1a), (67a))

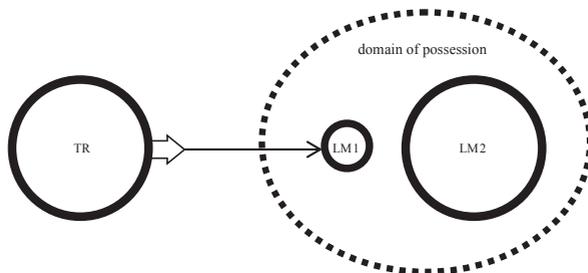
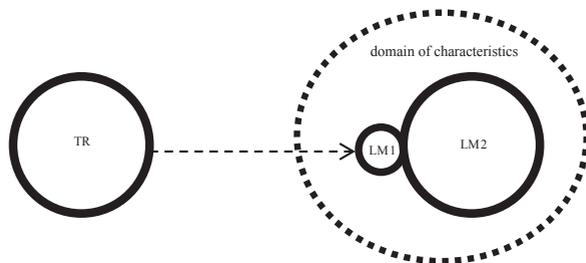


Figure 9 : Construction à datif épistémique (cf. (68b))



L'utilisation de la même forme linguistique serait ainsi motivée par la communauté des processus cognitifs. On pourrait considérer que l'extension de la construction à datif destinataire vers la construction à datif épistémique s'est produite sous l'effet de l'analogie : du « transfert de possession » à la « reconnaissance ou perception d'une caractéristique » via l'« attribution de propriété » comme en (67b) ou (68a). Nous voudrions ajouter que le datif épistémique n'est pas propre au français. On trouve de pareilles expressions datives aussi dans d'autres langues romanes.

- (69) No **le** encuentro ningún defecto. [esp]
'Je ne lui trouve aucun défaut.'
- (70) Le veía un **gran** potencial. [esp]
'Je lui voyais un grand potentiel.'
- (71) Ninguém **lhe** conhece família. [por]
'Personne ne lui connaît de famille.'
- (72) **lhe** prevê um futuro brilhante. [por]
'Il lui prévoit un avenir brillant.'
- (73) Tutti **gli** riconoscevano talento. [ita]
'Tout le monde lui reconnaissait du talent.'
- (74) Il medico **gli** trovò la febbre. [ita]
'Le médecin lui a trouvé de la fièvre.'

Maintenant, examinons l'usage marginal du datif épistémique, comme dans les proverbes suivants.

- (75) Plus le singe grimpe, mieux on **lui** voit le cul.
- (76) En parlant du loup, on **lui** voit {la queue / les oreilles}.

Ce type de construction dative se compose du sujet pronominal indéfini *on*, du verbe

bivalent de perception visuelle *voir* et du complément d'objet direct du nom d'une partie du corps. Ce qui est intéressant est que cette construction dative singulière ne peut être paraphrasée par la construction complétive à *avoir*, à la différence de la plupart des phrases à datif épistémique. L'exemple (77b) n'est pas agrammatical, mais il a un tout autre sens que (77a).

- (77) a. On **lui** voit {le nombril / les os / les cheveux / les muscles / la culotte / les chaussettes}.
- b. ≠On voit qu'il a {le nombril / les os / les cheveux / les muscles / la culotte / les chaussettes}. (cf. (58-60))

Dans cette construction à datif épistémique, la relation entre les référents du datif et du complément d'objet direct n'est pas la relation possessive, mais la relation Tout-Partie. Et en tant que partie vue de l'être animé, les vêtements (surtout les sous-vêtements) portés sur le corps sont aussi inclus dans le domaine corporel tout comme dans le cas de la construction à datif possessif. Quelle est alors la différence sémantique entre la construction dative et la construction possessive ?

- (78) a. On **lui** voit les côtes. (= (10a))
- b. On voit **ses** côtes. (= (10b))
- (79) a. On ne **lui** voit pas les yeux. (Il a besoin d'aller chez le coiffeur.)
- b. On ne voit pas **ses** yeux. (Il a besoin d'aller chez le coiffeur.)

La différence sémantique entre les deux constructions réside également dans la différence des structures conceptuelles qui reflètent les interprétations ('construals') de l'évènement, comme le montrent les Figures (10) et (11). Il est à noter que le verbe de perception involontaire *voir* n'exprime pas ici une activité mais plutôt un état, et que le référent du sujet du verbe est interprété comme Expérienceur, mais ne peut être focalisé en raison de la nature du pronom indéfini *on*.

Figure 10 : Construction à datif épistémique thématique (cf. (78a))

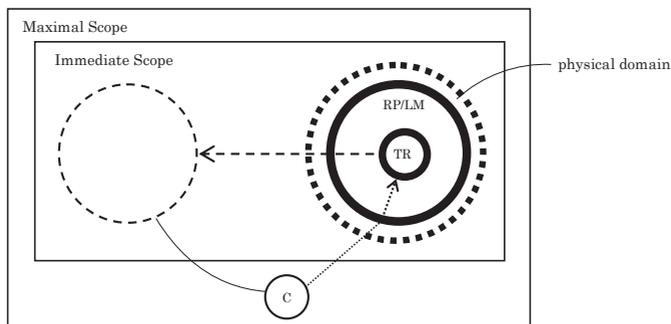
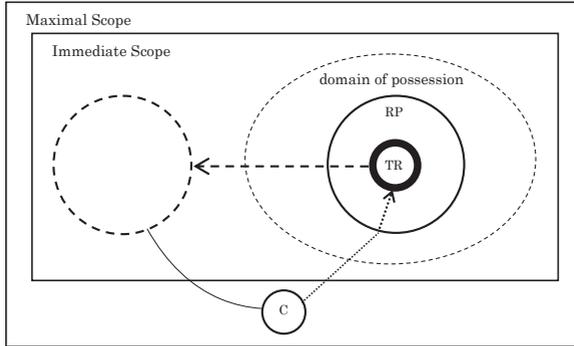


Figure 11 : Construction possessive (cf. (78b))



Le possessif ne charge qu'un point de référence, mais le datif, dont le référent animé est profilé, joue un rôle important au niveau du discours. Le datif se comporte ici comme thème, d'autant que le sujet est toujours le pronom indéfini *on*, dont la thématique est extrêmement basse. C'est une fonction essentielle de ce datif épistémique marginal. La thématique du datif morphologique est fondamentalement plus élevée que celle du nom datif marqué par la préposition *à*. L'exemple (80b) est inacceptable en français standard. Si cette construction peu productive ne peut avoir que l'indéfini *on* pour sujet, et que le pronom pour datif, c'est parce que c'est une construction à datif thématique.

- (80) a. *Il **lui** voit les côtes. / *Je **lui** vois les côtes. (cf. Il **lui** voit les côtes sanglantes.⁹)
 b. *On voit les côtes **à l'enfant**. / *On voit **à l'enfant** les côtes.

En somme, la construction possessive « on voit ses côtes » est une construction rhématique, tandis que la construction dative « on lui voit les côtes » est une construction thématique. C'est la baisse extrême de la thématique du sujet *on* qui permet la promotion du possesseur et sa thématisation. En effet, le français, qui a plus de contraintes syntaxiques et sémantiques, ne peut prendre la même forme que l'espagnol et l'italien.

- (81) a. Se **le** ven las costillas. [esp]
 'On lui voit les côtes.'
 b. **Gli** si vedono le costole. [ita]
 'On lui voit les côtes.'
 c. *Se **lui** voient les côtes. / ***Lui** se voient les côtes.

Pour thématiser le datif, le français n'a pas d'autre moyen que de déthématiser le sujet en utilisant l'indéfini *on*.

⁹ Ce complément d'objet direct est accompagné d'une prédication seconde. Voir Van Peteghem (2010).

6. Conclusion

Dans cet article, afin de mettre en lumière les différences sémantiques et fonctionnelles entre la construction dative et la construction possessive ou accusative et de saisir ensemble les extensions diverses de la construction dative, nous avons fait une analyse des structures conceptuelles des constructions du point de vue de la linguistique cognitive. Nos réflexions sur les datifs non lexicaux ont mis en évidence leurs rapports avec les datifs lexicaux et les motivations de leurs extensions d'emploi.

De notre point de vue, la construction à datif destinataire envisagé est l'extension de celle à datif destinataire (datif d'attribution), tandis que la construction à datif d'intérêt est l'extension de la construction à datif possessif, dont la source primitive est également considérée comme datif destinataire.

De plus, la construction à datif possessif est une construction destinée à la possession inaliénable, qui reflète le processus cognitif basé sur la corporéité selon lequel un évènement impliquant le corps humain, récepteur sensoriel, influence indirectement et inévitablement son possesseur, sujet percepteur. Les différences sémantiques entre les constructions dative, possessive et accusative proviennent des différences des interprétations provoquées par chaque construction. Ce qui est pertinent dans la structure conceptuelle de la construction à datif d'intérêt comme dans celle de la construction à datif possessif, c'est le contact mental du conceptualiseur, causé par l'affectation que subit le référent du datif.

En ce qui concerne le datif épistémique, il pourrait être considéré comme l'extension d'emploi du datif destinataire, car il y a des points communs sémantiques et cognitifs entre la construction à datif destinataire exprimant l'attribution de propriété et la construction à datif épistémique. Et la différence sémantique et fonctionnelle entre la construction possessive « on voit ses côtes » et la construction dative « on lui voit les côtes » réside également dans la différence des structures conceptuelles qui reflètent les interprétations de l'évènement. Du point de vue de la fonction, la première phrase est une construction rhématique, tandis que la seconde est une construction thématique.

Références

Ouvrages spécialisés

- Authier, Jean Marc & Lisa Reed. 1992. On the syntactic status of French affected datives. *The Linguistic Review* 19. 295-311.
- Barnes, Betsy. 1980. The Notion of 'Dative' in Linguistic Theory and the Grammar of French. *Linguisticae Investigationes* 6. 245-292.
- Boneh, Nora & Léah Nash 2012. Core and non-core datives in French. In Beatriz Fernández & Ricardo Etxepare (eds.), *Variation in Datives*. Oxford: Oxford University Press. 22-49.
- Demonte, Violeta. 1995. Dative Alternation in Spanish. *Probus* 7. 5-30.

- Fournier, David. 2010. *La structure du prédicat verbal: Une étude de la construction à double objet en français*. University of Toronto. (Doctoral dissertation).
- Goldberg, Adele Eva. 1995. *Constructions: A Construction Grammar Approach to Argument Structure*. Chicago: University of Chicago Press.
- Grevisse, Maurice & Goosse, André. 1994. *Le Bon Usage*. Gembloux-Louvain-la-Neuve: Duculot.
- Herslund, Michael. 1988. *Le datif en français*. Louvain/Paris: Peeters.
- Jaeggli, Osvaldo. 1982. *Topics in Romance syntax*. Cinnaminson: Foris Publications.
- Jones, Michael Allan. 1996. *Foundations of French syntax*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Kayne, Richard S. 1975. *French syntax: the transformational cycle*. Cambridge/Massachusetts: MIT Press.
- König, Ekkehard & Martin Haspelmath. 1998. Les constructions à possesseur externe dans les langues de l'Europe. In Jack Feuillet (ed.). *Actance et Valence dans les langues d'Europe*. Berlin: Mouton de Gruyter. 505-606.
- Kupferman, Lucien. 2004. *Domaines prépositionnels et domaines quantificationnels : Le mot de*. Paris: Duculot.
- Lamiroy, Béatrice & Nicole Delbecq. 1998. The possessive dative in Romance and Germanic languages. In William Van Belle & Willy Van Langendonck (eds.). *The dative. Volume 2: Theoretical and contrastive studies*. Amsterdam: John Benjamins. 29-74.
- Lamiroy, Béatrice. 2000. Sur certains rapports entre le passif pronominal et les datifs non lexicaux. *Etudes Romanes*, 45, 135-155.
- Langacker, Ronald Wayne. 1991 *Foundations of Cognitive Grammar II: Descriptive Application*, Stanford: Stanford University Press.
- Langacker, Ronald. 1999. *Grammar and Conceptualization*. Berlin: Mouton.
- Leclère, Christian. 1976. Datifs syntaxiques et datif éthique. In Jean-Claude Chevalier & Maurice Gross (eds.). *Méthodes en grammaire française*. Paris : Klincksieck. 73-96.
- Leclère, Christian. 1978. Sur une classe de verbes datifs. *Langue Française* 39. 66-75. Paris: Larousse.
- Leclère, Christian. 1995. Sur une restructuration dative. *Language Research* 31-1. Language Research Institute-Seoul National University. 179-198.
- Melis, Ludo. 1996. The dative in Modern French. In Van Belle, William, Willy Van Langendonck (eds.). *The dative and its counterparts. Vol 1 Descriptive studies*. Amsterdam: John Benjamins. 39-72.
- Nisbet, Tim. 2005. Benefactives in English: Evidence against argumenthood. *Reading Working Papers in Linguistics* 8. 51-67.
- Ogata, Kozié 2010. Le datif et les constructions pronominales: le cas du verbe *sentir*. In T. Nakamura, E. Laporte, A. Dister & C. Fairon (eds.). *Les tables. La grammaire du français par le menu. Mélanges en hommage à Christian Leclère*, Presses Universitaires de Louvain. 287-296.
- Olsson, Hugo. 1984. La construction *Je lui trouve mauvaise mine* en français moderne. *Studia Neophilologica* 56. 183-213.
- Porquier, Rémy. 2001. 'Il m'a sauté dessus', 'je lui ai couru après': un cas de postposition en français. *Journal of French Language Studies* 11-1. 123-134.
- Roberge, Yves & Michelle Troberg. 2007. Thematic indirect objects in French. *French Language Studies* 17. 297-322.
- Rooryck, Johan. 1988. Critères formels pour le datif non lexical en français. *Studia Neophilologica* 60. 97-107.
- Ruwet, Nicolas. 1981. The 'epistemic dative' construction in French and its relevance to some current problems in generative grammar. In Wolfgang Klein Willem Levett (eds.). *Crossing the boundaries in linguistics : Studies presented to Manfred Rierwisch*. Dordrecht: Reidel. 23-50.
- Ruwet, Nicolas. 1982. Le datif épistémique en français et la condition d'opacité de Chomsky. In Nicolas Ruwet (ed.). *Grammaire des insultes et autres études*. Paris : Éditions du Seuil. 172-204.

- Sachs, Hilary. 1993. The Dative “Orphan-Preposition” construction in French. In A. Kathol & M. Bernstein (eds.). *Proceedings of the Tenth Eastern States Conference on Linguistics (ESCOL '93)*. Ithaca, NY: Cornell University. Department of Modern Languages and Linguistics. 312-323.
- Takemoto, Masashi. 1999. Taikaku-koobun to yokaku-koobun ni-tsuite:shintai-hyooogen no kyootsuusei to tayoosei [Sur la construction accusative et la construction dative : communauté et diversité des expressions impliquant le corps]. In Inada Toshiaki et al. (eds.). *Gengo-kenkyuu no chooryuu [Tendances de la recherche linguistique]*. Tokyo: Kaitakusha. 145-160.
- Takemoto, Masashi. 2002. Gainenka to koobun-kakuchoo: chuushinteki yokaku-koobun kara shuuhenteki yokaku-koobun e [Conceptualisation et extensions de construction: de la construction dative prototypique vers les constructions datives marginales]. In Ogoshi Naoki (ed.). *Shirizuu gengo kagaku 4 taishoo gengogaku [Séries en science linguistique 4 linguistique contrastive]*. Tokyo: Tokyo daigaku shuppankai. 99-122.
- Tayalati, Fayssal & Marleen Van Peteghem. 2009. Pour un traitement unitaire de l’assignation du datif en français. *Lingvisticae Investigationes* 32. 1, 99-123.
- Valli, André. 2002. Note à propos de la construction dite du “datif partitif”. *Recherches sur le Français Parlé* 17. 29-40.
- Van de Velde, Freek & Béatrice Lamiroy. 2016. 12 External possessors in West Germanic and Romance: Differential speed in the drift toward NP configurationality. *Aspects of Grammaticalization*. 353-399.
- Van Peteghem, Marleen. 2006. Le datif en français : Un cas structural. *Journal of French Language Studies* 16. 1. 93-110.
- Van Peteghem, Marleen. 2010. *Je lui trouve du charme* : une structure particulière de la prédication seconde. In F. Neveu et al. (éds). *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2010*. Paris : Institut de Linguistique Française, 1799-1812. [<http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010133>]
- Van Peteghem, Marleen. 2012. La construction à datif épistémique et les verbes parenthétiques. In M. Van Peteghem et al. (éds). *Le verbe en verve. Réflexions sur la syntaxe et la sémantique verbales*. Gent : Academia Press. 47-65.
- Van Peteghem, Marleen. 2014. La construction à datif épistémique : une structure modale ou évidentielle ? *Langages* 193. 99-112.
- Vergnaud, J.-R., & Zubizarreta, M.-L. 1992. The definite determiner and the inalienable construction in French and English. *Linguistic Inquiry* 23. 595-652.

Ouvrages littéraires cités

- France, Anatole. 1908. *La Comédie de celui qui épousa une femme muette*. In *Oeuvres complètes illustrées de Anatole France*. XVIII. (1956).
- Márquez, Gabriel García. 1994. *Del amor y otros demonios*. Columbia: Penguin Books.
- Márquez, Gabriel García. 1994. *Do Amor e Outros Demônios*. Alfragide: Dom Quixote. (1994).
- Márquez, Gabriel García. 1994. *Dell'amore e di altri demoni*. Milano: Arnoldo Mondadori Editore. (1994).
- Márquez, Gabriel García. 1994. *De l'amour et autres démons*. Paris: Bernard Grasset. (1995).
- Márquez, Gabriel García. 1994. *Von Der Liebe Und Anderen Dämonen*. München: Deutscher Taschenbuch Verlag GmbH & Co. KG. (1996).
- Márquez, Gabriel García. 1994. *Of Love and Other Demons*. London: Penguin Books Ltd. (1996).
- Márquez, Gabriel García. 1994. *Over de liefde en andere duivels*. Amsterdam: Meulenhoff Boekkerij bv. (2014)
- Simonon, Georges. 1955. *Maiquet et le corps sans tête*. Presses de la Cité.